

INFORMATIONS AUX PORTEURS



INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX 15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

01.04.2021 – CPR Japan ESG : changement de dénomination sociale du FCP dans le cadre de l'application de la Doctrine ESG AMF (DOC-2020-03)

A compter du **01.04.2021**, dans le cadre de l'application de la Doctrine ESG AMF (DOC-2020-03), en vigueur depuis le 10 mars 2021, la Catégorie 2 AMF « communication réduite » a été retenue pour votre FCP.

Pour rappel, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a développé le 11 mars 2020 une doctrine relative aux informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra financières (« doctrine ESG AMF 2020-03 »).

Cette doctrine définit un certain nombre de critères permettant d'apprécier le caractère effectif et mesurable des approches extra financières utilisées.

Aussi et pour être en conformité avec ladite Doctrine, **la nouvelle dénomination** de votre fonds sera **CPR Japan** (*en lieu et place de CPR Japan ESG*).

La documentation juridique de votre FCP sera modifiée en conséquence.

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.